

# Epreuve Anticipée de Français

## session 2015

---

### Note de l'inspection

Les modérateurs des jurys ont, en toute liberté d'expression, rédigé un bilan de la session, parfois même en jury à l'occasion de la réunion d'harmonisation. Nous nous autorisons la même liberté d'expression pour apporter une information la plus complète possible sur le déroulement des épreuves et fournir des éléments de réflexion utiles aux professeurs dans leurs classes. Cette synthèse s'attache aux conditions de passation des épreuves pour y apporter des éclairages disciplinaires, didactiques, pédagogiques, éthiques et déontologiques.

Nous tenons d'abord à remercier tous ceux qui, par leur disponibilité et leur efficacité, ont permis à cette session de se dérouler au mieux dans la plupart des cas. Ce sont les chefs de centres et leurs équipes, les correcteurs et examinateurs et enfin les modérateurs. Ils ont rempli leurs missions avec sérieux et professionnalisme. Des circonstances difficiles ont été atténuées grâce à leur engagement : dans certains centres, les modérateurs ont salué explicitement la qualité de l'accueil et le confort de travail ménagés. Ces établissements parfaitement organisés les épreuves orales ce qui a permis d'éviter les perturbations désagréables subies les années antérieures.

Les épreuves anticipées de français offrent aux professeurs l'opportunité de prendre du recul sur leurs pratiques de classe pour les évaluer par comparaison avec leurs observations des épreuves. C'est dans cet esprit que les modérateurs ont produit les bilans de session. La synthèse qui suit vise à analyser à nouveau les attentes de l'examen que la pratique en continu de classe masque parfois. Elle propose donc un panorama simple des réussites et des lacunes des élèves mais ne reviendra en aucun cas sur les éléments de corrigé.

Il s'agit surtout d'analyser certains constats afin d'indiquer les pistes de réflexion identifiées tant en termes de préparation qu'en termes de contenus.

### Conditions

En tout premier lieu, nombre de membres des jurys saluent la coupure du week-end instituée par Madame Robine, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire.

Le nombre des copies par correcteur s'est échelonné de 45 pour certains jurys de L à 69 dans un établissement dont un des correcteurs a fait défaut en cours de session. En moyenne, les correcteurs ont généralement dû corriger un peu moins de 60 copies. De même, excepté dans le centre mentionné, les examinateurs ont interrogé en moyenne 13 candidats par jour, dans une fourchette allant de 7 à 16.

De nombreuses défections intervenant juste avant les épreuves ont mis certains centres dans des situations difficiles ; celles-ci se sont répercutées sur les enseignants responsables qui assument toujours leur mission avec conscience. Rappelons avec force

**que la participation aux examens fait partie de la mission normale des professeurs et qu'elle atteindra des proportions satisfaisantes pour tous si chacun assume sa charge.** Les inspections pédagogiques des trois académies franciliennes militeront avec conviction et détermination pour revenir à des charges plus raisonnables par correcteur et se montreront très vigilantes envers les défections déjà suivies pendant cette session.

## L'écrit

Gardons présent à l'esprit que nos candidats sont de jeunes individus qui ne se destineront pas tous à des études littéraires. Le diplôme de fin d'études secondaires, le baccalauréat, évalue un degré satisfaisant de maîtrise de compétences dont ils auront besoin ensuite dans leurs études supérieures ou dans leur vie. Ils doivent savoir analyser des situations, aborder des thématiques abstraites, confronter des points de vue différents, les analyser et les interpréter pour apprendre à construire un avis éclairé dans toute circonstance.

## La question

Si la question est globalement jugée bien posée en série littéraire, l'unanimité sur sa pertinence est moins nette en série ES et S. Certains jurys la trouvent bien posée et claire tandis que d'autres la jugent vague. De même, le format des écrits fait l'objet de remontées diverses : les uns regrettent l'absence d'introduction et de conclusion quand la majorité déplore leur présence ainsi que la longueur excessive de la réponse à cette question. Certains regrettent que les candidats confrontent les textes mais s'appuient peu sur les procédés d'écriture.

En série littéraire, le terme « conception » a parfois posé des problèmes de compréhension, handicapant du même coup le traitement de la question.

Parmi les remarques récurrentes et à côté de nombreux constats considérant la question plutôt bien traitée, on a pu regretter : une juxtaposition d'analyses, des textes « racontés » ; des propos trop généraux ; une absence de synthèse ; une confrontation des textes mais peu de procédés d'écriture.

En séries technologiques, dans la majorité des cas, la seconde question n'a pas été traitée ou l'a été de façon insatisfaisante. De façon plus isolée, certains modérateurs signalent une excessive importance accordée aux questions. On déplore aussi que parfois les deux questions aient été traitées en une seule réponse.

C'est le *Bulletin officiel* spécial n°7 du 6 octobre 2011 qui définit ce que l'on doit attendre pour cet exercice et répond le mieux à toutes ces hésitations.

La précaution contenue dans « Une ou deux questions peuvent être proposées » indique bien que l'essentiel de l'évaluation ne porte pas sur cet exercice. Elles peuvent même « être conçues de façon à aider les candidats à élaborer l'autre partie de l'épreuve écrite, la partie principale consacrée à un travail d'écriture. ». Les rédacteurs du texte ont pris soin de préciser que c'est l'autre partie qui soutient principalement l'épreuve. Rappelons que le texte précise également que ces questions, si elles n'ont jamais fait défaut aux épreuves depuis l'avènement du protocole en vigueur, demeurent optionnelles dans la formulation. Une session pourrait parfaitement se dérouler sans question. Corrélat au faible nombre de points attribués, ces informations indiquent bien qu'elles fonctionnent comme une propédeutique au travail d'écriture.

« Elles font appel à leurs [des élèves] compétences de lecture et les invitent à établir des relations entre les différents documents et à en proposer des interprétations » signifie que l'on n'attend pas, comme on l'a trouvé dans certains copies, des mini-commentaires ni même des analyses stylistiques. On évalue la maîtrise de quatre compétences déjà bien complexes et donc nettement suffisantes : savoir lire et comprendre des textes complexes, savoir établir des relations entre les différents documents et savoir en proposer une interprétation dans une expression bien évidemment correcte. Il va de soi qu'une interprétation doive être justifiée mais très succinctement et non par des relevés de procédés ou des analyses stylistiques considérables, ce qui est le rôle de l'autre partie<sup>1</sup>.

**Dans la logique de l'épreuve, on attend que la question fasse émerger une réflexion et une interprétation justifiées succinctement et que l'écriture principale approfondit et étaye. On attend donc pour cette partie les compétences citées plus haut telles qu'elles sont précisées dans le tableau de référence pour l'évaluation de la *Charte de l'Île de France 2015*.**

### Le commentaire

Le commentaire est le protocole le plus choisi par les candidats, toutes séries confondues. Sa méthodologie est suffisamment connue mais les candidats peinent encore souvent à entrer dans des analyses conduisant à des interprétations ; le défaut le plus récurrent étant l'absence d'une véritable lecture littéraire. De la sorte, les moyennes sont parfois plus basses que pour les autres écrits.

NOMBREUSES sont les remarques concernant le libellé du sujet des séries ES-S et le choix d'un auteur contemporain. Elles sont disparates, allant du souhait d'une absence de chapeau considérée comme une liberté laissée à l'interprétation à des considérations parfaitement divergentes sur la subtilité du texte et l'aptitude des candidats à en saisir les enjeux. Tous les bilans en revanche s'accordent sur la difficulté éprouvée par les candidats à rattacher le texte à un courant connu d'eux, voire à l'objet d'étude ainsi que sur l'absence de traitement de son caractère poétique. Ils regrettent les catalogues de procédés sans analyse ni interprétation ou accompagnés d'interprétations erronées et la négligence du caractère poétique de la tirade d'Alexandre. Certains notent que quand la méthode est satisfaisante, la rédaction fait défaut, soulevant ainsi la question du poids de la compétence rédactionnelle.

En série littéraire, des contresens importants vont de pair avec des difficultés à entrer dans l'interprétation. Les jurys déplorent fréquemment l'emploi de la paraphrase, signe de la difficulté des candidats à apprêhender le sens littéral et donc à pouvoir approfondir ensuite les analyses et interprétations. Ils déplorent également l'oubli récurrent des procédés de versification.

En séries technologiques, plus encore qu'en séries générales, le commentaire a été choisi par une écrasante majorité de candidats. Si le texte (à quelques exceptions près) et le sujet n'ont pas donné lieu à des remarques particulières, il n'en reste pas moins que la

<sup>1</sup> Conscients de l'importance de ces compétences complexes à acquérir, les professeurs ont engagé, depuis plusieurs années, des démarches pédagogiques manifestement efficaces. La longueur des réponses aux questions témoigne d'une réussites au-delà de leurs espérances. Désormais, certains revendentiquent une réévaluation du poids respectif des parties de l'épreuve afin d'évaluer également cet investissement. Cette information n'est donnée que pour témoigner des propos tenus et n'entraîne en aucun cas une prise de décision absolument hors du champ de la compétence académique.

notion de « tension dramatique », de l'avis de tous, a posé problème à plus d'un candidat. Elle est jugée trop technique et trop abstraite pour des séries technologiques. Plus ponctuellement, les correcteurs ont été confrontés à de la paraphrase, à des citations mal gérées.

### La dissertation

La dissertation est le sujet le moins choisi par les candidats. Certains jurys n'ont parfois corrigé que deux copies, ce qui rend leur tâche de comparaison plus difficile.

En séries ES-S, le sujet a été jugé discriminant et déstabilisant par le fait qu'il requérait des connaissances précises, il aurait même effrayé les bons élèves. Quelques écrits ont été jugés en hors sujets partiels car les candidats récitaient un cours. Le sujet de la représentation a été considéré comme socialement discriminant pour les élèves qui n'avaient pas eu accès à des représentations, certains correcteurs arguant des limites des captations. De fait ils déplorent dans les copies la faiblesse du traitement de la représentation, la rareté de mises en scène citées et explicitées, l'absence de mention des émotions, l'absence de composition de réflexion. Ils relèvent cependant parfois des copies très réussies. Rappelons l'existence du site Antigone (<https://www.reseau-canope.fr/antigone/>) qui propose plusieurs captations d'une même scène et des dossiers pédagogiques susceptibles de construire, chez les élèves, l'aptitude à analyser une mise en scène.

En série littéraire, de bonnes copies sont signalées mais les correcteurs regrettent tout aussi régulièrement l'absence d'organisation et la pauvreté des exemples qui d'allusifs dans certaines copies, tournent aux catalogue sans explication dans d'autres. Il est dommage que le voyage dans et par le langage ait été si peu voire pas perçu.

En séries technologiques, à l'unanimité, on constate que ce sujet a été très rarement pris (parfois une seule copie pour tout un jury). S'il a pu donner lieu à quelques très bonnes copies, dans l'ensemble, il a mis les élèves en échec et a montré qu'ils ne maîtrisaient pas ce type de sujet.

### L'invention

Cet exercice est, en réalité, plus exigeant que les deux autres. En effet, le corrigé rappelle encore qu'il s'agissait de prendre la plume à la place d'Ionesco, d'écrire donc à la manière de... exercice très ancien et formateur qui suppose une fine analyse préalable du texte et des caractéristiques de l'écriture. A cette maîtrise de l'acte d'écrire s'ajoute une réflexion tout aussi aboutie et illustrée d'exemples que celle de la dissertation. Certains jurys ont d'ailleurs signalé, voire dénoncé, la parenté entre les deux écrits ; ils ont évoqué une dissertation scénarisée et un écrit également discriminant socialement qui donnerait avantage aux élèves rompus au métier de spectateur. Cette analyse semble valoir pour la série littéraire où certains modérateurs signalent plus de notes inférieures à 5/16 que dans les autres exercices.

Cependant, c'est pour ce sujet que les moyennes sont globalement les plus élevées dans les séries ES et S. On peut se demander si ce résultat est l'effet d'une plus grande indulgence envers le courage des candidats qui se sont affrontés à ces difficultés ou celui de belles réussites. En effet, les jurys indiquent des traitements superficiels proposant des indications de mise en scène vagues ou mal justifiées, de nombreux contresens, des lettres courtes et souvent paraphrastiques du texte. Ils reconnaissent cependant

d'agréables surprises. Quoi qu'il en soit et sans attendre un nouveau chapitre des *Pastiches et mélanges*, on doit raisonnablement s'en tenir aux exigences du corrigé.

Dans la série littéraire, certains avancent ce même reproche d'être trop proche du sujet de dissertation tout comme celui d'avoir induit un langage familier et des argumentaires sommaires par le choix d'un dialogue trop proche du quotidien des élèves. Ils ont ainsi considéré problématique l'évaluation du niveau de langue.

A ces réserves, une seule réponse est pertinente : un élève de première, littéraire de surcroît, doit maîtriser différentes situations d'énonciation ; il doit utiliser en conscience les artifices (*ars*) nécessaires pour faire parler des lycéens dans une langue courante mais conforme aux canons scolaires. Il ne saurait être question de brader les exigences raisonnables du corrigé.

Dans les séries technologiques, ce sujet a été très problématique. Les modérateurs s'accordent pour le trouver mal posé. La consigne a été jugée confuse, imprécise ; on regrette qu'il n'ait pas été explicitement mentionné qu'il fallait mener une réflexion. Le découpage de l'extrait a aussi généré des difficultés de compréhension : l'identité du narrateur était difficile à cerner en raison de mots tels « l'ours » et « la forêt natale ». Il en est résulté des devoirs de type brevet, « enfantins », d'une grande platitude. On souligne aussi des problèmes de chronologie. La consigne n'a pas permis aux candidats de bien repérer les étapes du récit à mener. Et les correcteurs ont relevé un manque notoire de maîtrise de l'emploi des temps, voire des conjugaisons. Pour toutes ces raisons, ce sujet a été le moins réussi des trois.

## L'interrogation orale

### Le descriptif

Les conditions d'exercice étaient, ici encore, inégales ; certains examinateurs se sont émus d'interroger tous les élèves d'une même classe ce qui les conduisait à n'interroger que sur trois descriptifs quand d'autres en disposaient d'une vingtaine, ce qui est lourd. En séries technologiques, la convocation de tous les élèves à la même heure a engendré un nombre de descriptifs par examinateur plus important que d'ordinaire. Une quantité moyenne entre ces deux extrêmes est à rechercher auprès des chefs de centre. Certains modérateurs ont jugé utile de solliciter une moyenne de textes par descriptifs au nom d'une certaine équité de traitement. C'est également une question complexe. Si un faible nombre de textes nécessite des préparations moindres – cela est encore discutable – l'enrichissement en termes de culture et de compétences acquis par l'étude d'un nombre plus important de textes est forcément un avantage. Chaque professeur fait au mieux dans sa classe, imposer un nombre fixe de lectures analytiques n'apporterait rien au principe d'équité invoqué.

En revanche, certains descriptifs et conditions liées aux descriptifs gênent les examinateurs et nuisent aux candidats. On en trouvera ci-dessous une liste non exhaustive :

- ⊕ Objets d'étude exclusivement composés de lectures cursives (impossibilité d'interroger sur ces textes)
- ⊕ Inversement, objets d'étude comportant exclusivement quelques lectures analytiques (difficulté pour élargir l'entretien)
- ⊕ Indications des options choisies pendant l'année par les candidats (rupture d'équité possible)

- Absence de problématique des séquences
- Problématiques des lectures analytiques données
- Absence / profusion de documents iconographiques et, ou complémentaires
- Absence ou peu de références à l'histoire des arts

Par ailleurs, les jurys signalent que certains candidats semblent découvrir leur descriptif lors de l'entretien. Semblablement, certains candidats affirment ne pas connaître les lectures cursives, ne pas en avoir été informés ou ne pas en avoir entendu mention en classe. L'élaboration collaborative en classe du descriptif, le choix collégial des problématiques, la justification de la présence des textes et documents complémentaires en fin de séquence,... sont autant de moments de révision participant d'une réelle préparation et à l'entretien.

Dans les centres accueillant des candidats libres ou inscrits au CNED, la question des descriptifs a pu se révéler d'autant plus délicate que la convocation de ces candidats était, elle aussi, problématique.

**Le descriptif est un outil d'évaluation et de formation. Son élaboration, tout au long de l'année avec la classe, participe de la construction de la culture du candidat ; il ne peut en être fait l'économie. Il doit être pensé avec la classe comme un outil de communication.**

### **Conseils et recommandations**

Les inspections pédagogiques ont parfois reçu des messages de professeurs relayant les impressions et craintes de leurs élèves au sortir de l'oral. Si certains cas doivent être suivis, il convient de renvoyer systématiquement les candidats au chef de centre qui détient les informations et peut prendre, s'il le juge nécessaire et muni des pièces, l'attache de l'inspection. Faute de ces précautions, les appels injustifiés risquent de s'amplifier.

**Nous rappelons néanmoins que l'éthique de l'examineur exige qu'aucune remarque sur le descriptif, sur le candidat, sur la prestation du candidat, sur le professeur formateur, etc. ne doit être faite. De la même manière, la note obtenue ne doit absolument pas être montrée ou signifiée au candidat.**

Enfin et parce que **chacun est responsable de l'équité de l'épreuve**, les examinateurs doivent renseigner les bordereaux non par des appréciations de valeur mais précisément par la **notification de compétences** telles qu'elles apparaissent dans la *Charte des évaluateurs pour l'Epreuve Anticipée de Français*.